Date d'édition : 07/03/2023



Référentiel de Paye



201404 Avantage en nature NTIC

1. Identification

201404
AVANTAGE EN NATURE NTIC
1404
Avantage en nature NTIC
201404
INTER - Interministériel
Indemnitaire
01/01/2003
01/09/2017

Documentation Pissarho

 $https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/201404_INTER_AVANTAGE_EN_NATURE_NTIC.pdf$

Commentaire	

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Code de la sécurité sociale	art L242.1	
Code général des impôts	art 82	
Arrêté du 28 avril 2003 modifiant l'article 1er de l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale		SANS0321551A
Arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale		SANS0224281A

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

Contractuel	
Militaire	
Ouvrier d'état	
Stagiaire ou auditeur ou élève	
Titulaire ou magistrat	

Date d'édition : 07/03/2023

3.1.2 Populations exclues

N - Pers civil payé à l'acte ou la tâche

S - Elève

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Néant

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

3.5 Autres conditions

L'avantage en nature consiste en la fourniture ou la mise à disposition par l'employeur d'un bien ou service, permettant au salarié de faire l'économie des frais qu'il aurait du normalement supporter

L'avantage en nature constitue un élément de rémunération (art. L 242-1 CSS, art. 82 CGI) et est, à ce titre, soumis aux cotisations et contributions sociales ainsi qu'à l'impôt sur le revenu. Pour constituer une rémunération, l'avantage en nature doit : 1.être concédé gratuitement : lorsqu'une retenue est effectuée sur le traitement ou lorsque l'agent paye une redevance d'usage, il n'y a d'avantage que dans la mesure où le montant de la retenue ou du versement est inférieur à la valeur de l'élément fourni.

2.concerner un objet ou une prestation à l'usage personnel de l'agent : la dépense prise en charge par l'employeur doit incomber normalement à l'agent.

Toutefois, contrairement aux éléments de rémunération, au sens strict, l'avantage en nature ne donne pas lieu à un versement par l'employeur mais à une évaluation afin d'être intégré dans les bases fiscale et sociale.

3.6 Conditions d'exclusion

Néant

4. Incompatibilités

Commentaire

Néant

5. Modalités de liquidation

5.1 Expression métier

Les avantages en nature ne sont pas payés mais entrent dans la base de calcul de cotisations.

L'utilisation, à titre privé, par les personnels d'outils issus des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) (téléphone mobile, micro-ordinateur, progiciels, modem d'accès à télécopieur) mis à disposition par l'employeur constitue un avantage

L'avantage peut être évalué, sur option de l'employeur :

1.soit sur la base d'un forfait égal à 10%, selon les cas, du coût d'achat public des outils ou du coût annuel de l'abonnement ; 2.soit sur la base des dépenses réellement engagées, sur présentation des factures justifiant le temps passé pour utilisation privée.

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Pas de contrôle	

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

5.4 Modalités de revalorisation

Date d'édition : 07/03/2023

Type de revalorisation	Commentaire
Lié au mode de calcul	Pourcentage ou montant.

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

6. PAY

6.1 Information PAY

Mouvement 05
Code Opération: 1 (Création) ou 2 (Modification) ou 0 (Suppression)
Code Indemnité: 1404
Périodicité: 1 (Mensuelle)
Mode de calcul: H (Précalculé)
Nombre d'unités: laisser à blanc
Montant: en centimes d'euros
Ce mouvement n'est pas historisé et ne permet pas la rétroactivité. Les rappels sont codifiés par mouvement 20

6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Non
Elément soumis à précompte Jour de carence	Non
Elément saisissable	Oui